

LE SNPC/FO/Gendarmerie reçu Place Beauvau



Le 31 août 2020 la délégation du SNPC/FO/Gendarmerie composée de Laurent CAUQUIL, Dominique LACOSTE et Eddy CAMUZEUX était reçue par Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur.

Participaient à cette bilatérale : le GCA Christian RODRIGUEZ, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, M. Alexandre BRUGERE, conseiller social du Ministère de l'Intérieur, Mme Laurence MEZIN, DRH-MININT et le GDI Olivier COURTET, adjoint au DPMGN.

Après avoir présenté le **SNPC/FO/Gendarmerie**, souligné son rôle important dans le cadre du dialogue social et auprès des personnels civils, puis rappelé sa place de première organisation syndicale au sein de notre périmètre, les sujets suivants ont été abordés :

- Le **SNPC/FO** a dénoncé la place réservée à la gendarmerie dans les réunions ministérielles. La DGGN étant une direction à part entière, nous avons demandé que la Direction des ressources humaines du ministère fasse preuve de plus de considération et de respect, tant sur le fond que sur la forme.
- Le **SNPC/FO** a demandé, une fois de plus, l'équité entre périmètres en prenant pour exemple le faible nombre d'APST (Agents Principaux des Services Techniques, emploi fonctionnel de catégorie B) sur notre périmètre. Les 13 postes détenus par la gendarmerie ont été le fruit d'un combat mené dès 2010 par le **SNPC/FO**. Pour autant, le compte n'y est pas ! Nous demandons une équité de traitement avec les autres périmètres afin d'obtenir un équilibre au prorata du nombre d'adjoints techniques de la gendarmerie. Le **SNPC/FO** a indiqué au ministre que 80 postes avaient été ventilés sur le périmètre police en 2017 alors que la DRH-MININT nous a toujours opposé l'aspect budgétaire...
- L'efficacité promise dans la gestion RH lors de la création des SGAMI, n'est visiblement pas au rendez-vous. Le **SNPC/FO** a notamment pointé du doigt le SGAMI Île-de-France qui ne remplit pas sa part du contrat dans la gestion des carrières des personnels de la gendarmerie. Le **SNPC/FO** a demandé que le fonctionnement de cette entité soit revu afin d'éviter des retards de traitement plus que conséquents. Ces

dysfonctionnements sont inacceptables et doivent cesser. Les personnels veulent pouvoir se concentrer sur leur travail et non sur la gestion de leurs dossiers RH.

- Le **SNPC/FO** revendique de réelles perspectives de carrière pour les personnels techniques. Un technicien qui recherche une réelle évolution professionnelle dans un casernement, un centre automobile (CSAG), ou un cercle mixte, se retrouve vite confronté à la réalité. Les postes d'encadrement sont déjà occupés par des militaires. À ce titre le **SNPC/FO** demande que les techniciens de la gendarmerie puissent accéder à des postes à responsabilités et bénéficier des formations adéquates. La réforme de la filière technique du Ministère de l'Intérieur allant dans ce sens, le **SNPC/FO** demande que ces postes soient également ouverts aux personnels techniques de la gendarmerie.
- La gendarmerie a de plus en plus recours aux recrutements de personnels contractuels sur des contrats à durée déterminée (CDD). Très souvent cela se fait sur des emplois spécifiques n'existant pas dans le référentiel des métiers de la Fonction Publique. Pour autant, ces métiers rares sont indispensables pour la mission opérationnelle de la gendarmerie. Ce système de recrutement met en difficulté ces agents et engendre des situations précaires. Le **SNPC/FO** a demandé au ministre **la possibilité de simplifier l'accès à la « cédésation »** dans la mesure où l'employeur et l'agent y sont favorables. A ce jour, les directions d'emploi attendent la fin de la sixième année de contrat pour demander la « cédésation ». Avant chaque renouvellement, une parution à la PEP de la fiche poste est obligatoire. Cette situation incertaine provoque de l'anxiété chez nos collègues contractuels. Pour mémoire, le PJGN, le SRTA, le CPMGN, le CNICG entre autres, sont des unités qui n'ont d'autre choix que de recourir à l'embauche de contractuels sur ces métiers essentiels au fonctionnement de la gendarmerie nationale. Le **SNPC/FO** a, bien entendu, réaffirmé son attachement indéfectible au statut de fonctionnaire.
- Le contexte difficile de crise sanitaire a mis en évidence les nombreuses possibilités de télétravail pendant la période de confinement. Nous savons aujourd'hui que le télétravail n'est pas une contrainte au bon fonctionnement d'un service, bien au contraire... Il suffit juste d'un peu d'organisation et de volonté de la part de notre hiérarchie. Le télétravail constitue un outil permettant aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Là où hier on nous disait que le télétravail n'était pas possible, nous savons désormais que la réalité est toute autre. Le **SNPC/FO** demande que le télétravail soit plus généralisé, dans le respect de la réglementation en vigueur. La gendarmerie doit avoir une vision moderne du travail !
- Dans le cadre de la réforme de la fonction publique, Le **SNPC/FO** demande quelle sera la projection des instances de consultations en gendarmerie à l'occasion des élections professionnelles de 2022 ? En effet, notre périmètre compte actuellement 31 CHSCT et 1 CTGN. Comment pourra s'opérer le fusionnement des CHSCT et du seul comité technique dérogatoire de la gendarmerie en un seul Comité social d'administration (CSA) ?

Monsieur DARMANIN a été attentif à l'ensemble des sujets portés. Un rendez-vous semestriel a été convenu. Ce sera l'occasion pour le **SNPC/FO** de constater si les revendications et problématiques exposées sont suivies de faits !

**Le SNPC/FO/Gendarmerie, la garantie d'un engagement sans faille !
Notre force, c'est vous !**

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/